

Équivalences Possibles entre disciplines

Une équivalence de brevet n'est pas attribuée automatiquement.

Elle fait l'objet d'une demande déposée auprès du Président de la CN d'activité du Brevet demandé, elle est rédigée conjointement par l'intéressé et son Président sur un formulaire demandé au Bureau des activités du Siège fédéral.

UF Unité de Formation

Nécessite d'assister à l'intégralité du stage.

UC - Passerelles entre disciplines

Une **UC** (Unité de Compétence) fait l'objet d'un stage spécifique de validation de compétence sur la base d'un contenu de formation proposé par la CN d'activité de la discipline et agréé par le Comité Directeur. Ce peut être aussi la participation, partielle, à une unité de formation délivrant le Brevet fédéral de la discipline. La CN d'activité, détentrice du Brevet, est la seule habilitée à organiser les UC. Le temps de formation peut être de 2 à 3 jours.

Exemple 1 : la possession d'un brevet d'initiateur fédéral CAF en site sportif permet d'encadrer :

- en SAE
- en bloc naturel
- en sites sportifs

Exemple 2 : la possession du brevet d'initiateur chef de course ski- alpinisme permet d'encadrer :

- en randonnée
- en randonnée montagne
- en randonnée alpine
- en ski alpinisme
- en terrain montagne, sous réserve d'avoir déposé une fiche de demande d'équivalence.
- en raquette, sous réserve d'avoir déposé une fiche de demande d'équivalence.
- en randonnée nordique, sous réserve d'avoir déposé une fiche de demande d'équivalence.

Exemple 3 : la possession du brevet d'initiateur Terrain d'aventure permet d'encadrer :

- en randonnée
- en randonnée montagne, sous réserve d'avoir déposé une fiche de demande d'équivalence
- en SAE
- en sites sportifs

Exemple 4 : pour pouvoir encadrer la raquette à neige en possédant un brevet de randonnée montagne, il faut en plus passer :

- une UC spécifique pour la technique de la raquette
- une UV 2 Neige et Avalanche

